cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Côté
https://www.cadre21.org/membres/98d044888403940dea73ff80

Date d'obtention : 2021-05-28 15:25:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient faire une demande d'aide, partir l'intervention sexto.
Remplir avec lui la grille pour mieux comprendre la situation, les faites pour mieux soutenir le travail des policiers.
Si témoin viennent aussi demander de l'aide, faire remplir à eux aussi la grille afin de mieux connaître l'ampleur de la situation et les détails.
Si la personne qui a fait la demande de la photo, de façon impulsive et dans l'école, la rencontrer, confisquer le cellulaire.
Une fois les grilles complétées, remettre le cellulaire et les grilles au policier pour la poursuite de l'enquête.
Si c'est un témoin qui vient parler de la situation, on peut lui faire remplir la grille pour avoir le plus d'information, mais c'est à la police de mieux poursuivre l'enquête.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

on ne peut partir une intervention Sexto, s'il n'y a pas d'impact dans l'école et surtout si se sont les parents qui viennent faire la demande. Il faut les référer à la police.
La personne qui a commis l'acte et qui vient demander de l'aide, et qui en est responsable et que ses gestes ont été impulsives, on confisque le cellulaire.
Après enquête, si les photos ne sont pas de nature pornographique, mais pourrait porter préjudice à la jeune, application du code de vie.
Poursuivre l'enquête même si la personne qui a la photo a plus de 19 ans, mais que la jeune qui demande de l'aide est dans notre école et demande de l'aide. Par contre, important de remettre la suite de l'intervention à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Quand ce n'est pas la jeune elle-même qui vient faire la demande.
Quand plusieurs personnes sont impliquées, il est important de rencontrer tout le monde avant de remettre les grilles à la police, cela peut nécessiter du temps et le temps joue contre l'intégrité du jeune en question visé par la situation.
Toujours se poser la question: est-ce la personne touchée par la situation qui fait la demande? Si oui, intervention sexto. Est-ce que la personne qui a reçu le sexto avait des intentions impulsives ou malveillant (confiscation du cellulaire).